

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°15b

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux d'aménagement du quartier de Souilhac

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, des aménagements de type passerelle et emmarchement sont prévus pour rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et favoriser les modes de déplacement doux.

La Ville de Tulle souhaite procéder au réaménagement des espaces publics sis dans le quartier de Souilhac et ce, dans la continuité des espaces extérieurs à usage public de la Tour de Souilhac, propriété de Corrèze Habitat.

Les travaux de réaménagement des espaces publics dont le montant total s'élève à 607 157,91 € HT sont les suivants :

- La portion de l'avenue Alsace Lorraine entre le Pont Alsace Lorraine et le giratoire de la rue Louisa Paulin
- La rue Louisa Paulin dans son extrémité est jusqu'au pont sur la Corrèze
- L'esplanade piétonne de la Place Tivoli (Chaussée non comprise)

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif au réaménagement du quartier de Souilhac dont le montant des travaux s'élève à 607 157,91 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 07 OCT. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 07 OCT. 2026

D/5B - 29092026